5. Montant de certificats en kWh cumac :

RÉFRIGÉRANT	MODE DE FONCTIONNEMENT	ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (kWh cumac)				
		Puissance nominale du moteur en kW		Zone climatique		
				H1	H2	H3
Récupération sur réfrigérant d'huile	1 x 8	P	X	5 400	5 000	4 300
	2 x 8			12 900	12 000	10 200
	3 x 8 arrêt le week-end			16 600	15 600	13 200
	3 x 8 sans arrêt le week-end			22 500	21 100	17 900
Récupération sur réfrigérant d'air	1 x 8			5 500	5 200	4 400
	2 x 8			13 200	12 400	10 500
	3 x 8 arrêt le week-end			17 100	16 000	13 600
	3 x 8 sans arrêt le week-end			23 100	21 700	18 400

ANNEXE 2

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-EN-01**

Isolation de combles ou de toitures

1. Secteur d'application :

Bâtiment résidentiel : maisons individuelles et appartements existants.

2. Dénomination :

Mise en place d'une isolation thermique de résistance thermique R ⩾ 5 m² K/W en comble ou en toiture.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Les isolants ont une certification ACERMI ou des caractéristiques de performance et de qualité équivalentes établies par un mode de preuve légal dans un Etat membre de l'Union européenne ou un Etat partie à l'accord instituant l'Espace économique européen ou en Turquie.

Mise en place réalisée par un professionnel.

Informations à fournir impérativement : type de logement (maison individuelle ou appartement) et ancienneté du bâtiment (avant ou après 1975).

4. Durée de vie conventionnelle :

35 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT (en kWh cumac/m²)					
2,5 m² K/W ≤ R < 5 m² K/W (uniquement pour des actions engagées avant le 1er janvier 2008)			R ≥ 5 m² K/W		
Zone climatique	Energie de chauffage		Zone climatique	Energie de chauffage	
	Electricité	Combustible		Electricité	Combustible
H1	550	870	H1	1 200	1 900
H2	450	710	H2	980	1 600
H3	300	480	H3	660	1 000